



**Groupe Interdisciplinaire de Recherche sur les Cultures
et les Identités (GIRCI)**

École Doctorale ETHOS (Études Sur l'Homme et la Société)
Revue annuelle

AUTEURS

Aguiri Denis ADOU, Akessé Sylvestre César ANET,
Raymond Nébi BAZARE Bernard Moise MWET
ATTI BONANE, Pierre Mbid Hamoudi DIOUF et
Mayoro DIA, Malick DIAGNE, Assane DIAW, Ngor
DIENG, Ndèye NGOM, Cheikh NDOUR,
Ramatoulaye MBENGUE, Ndiacé DIOP, Mory
THIAM, Maguèye GNING, Ousmane SARR,
Jeanne Diouma DIOUF

Université Cheikh Diop de Dakar-Sénégal

Faculté des Lettres et Sciences Humaines

B.P. 5005

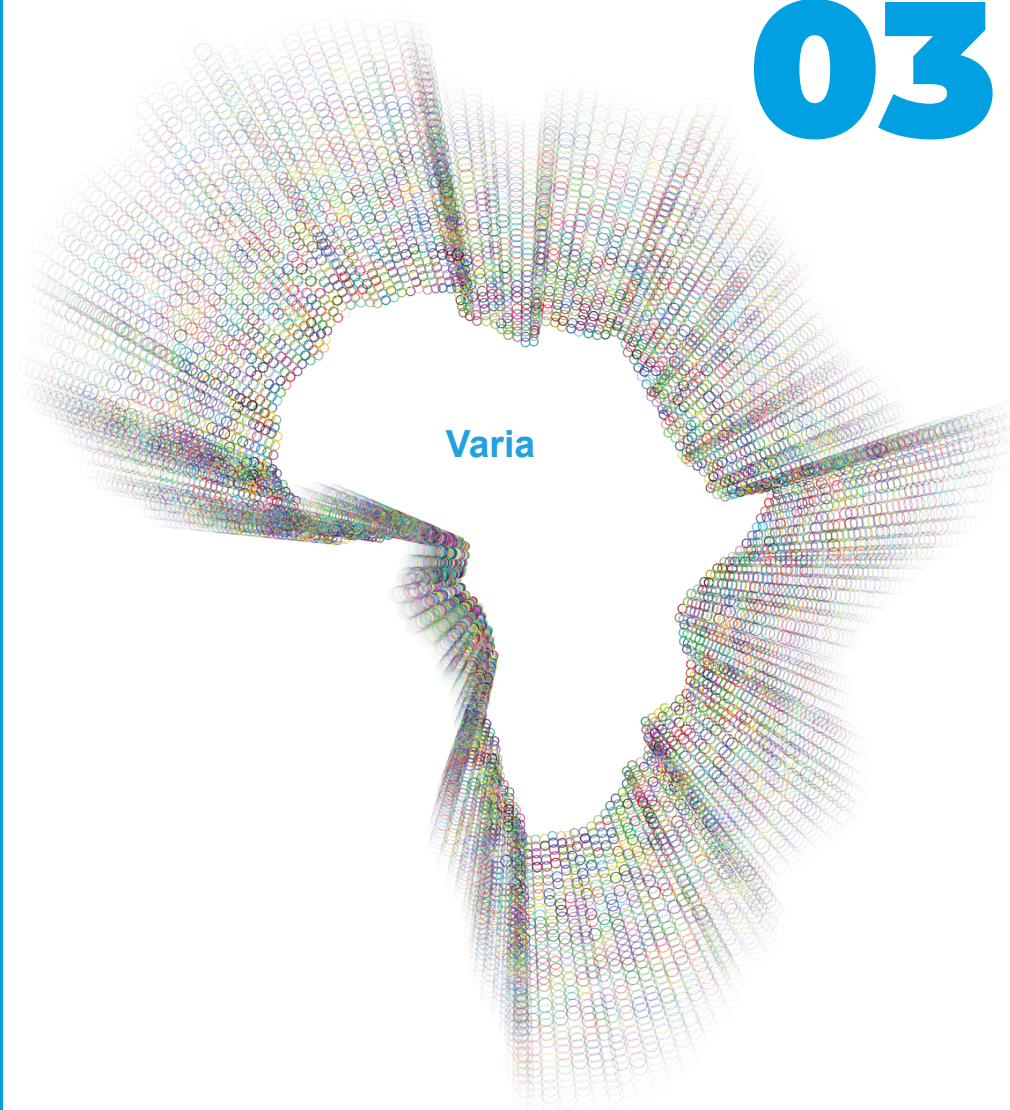
Adresse email : girci.ethos@ucad.edu.sn

Online : <https://girci-ucad.sn/revues/>

**Groupe Interdisciplinaire
de Recherche sur les Cultures
et les Identités (GIRCI)**

Faculté des Lettres et Sciences Humaines
Université Cheikh Anta Diop de Dakar-Sénégal

LES CAHIERS DU GIRCI 03



LES CAHIERS DU GIRCI 01

Groupe Interdisciplinaire de Recherche sur les Cultures et les Identités (GIRCI)

Faculté des Lettres et Sciences Humaines Ecole Doctorale ETHOS (Étude
Sur l'Homme et la Société)

Université Cheikh Anta Diop de Dakar-Sénégal

LES CAHIERS DU GIRCI

Numéro 03

Octobre 2024

ISSN: 3020-0490

© **Les Cahiers du GIRCI**, octobre 2024

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon.

Les Cahiers du GIRCI

ISSN: 3020-0490

Contact: girci.ethos@ucad.edu.sn

Site web: <https://girci-ucad.sn>

Numéro : 03

Octobre 2024

AVANT-PROPOS

Le laboratoire GIRCI est à l'initiative de la revue dénommée *Les Cahiers du GIRCI*. Il s'agit d'une revue savante qui se veut un espace de réflexions, de recherches et de productions critiques et autocritiques sur l'Afrique et le reste du monde depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours. Répondant à des exigences épistémologiques et méthodologiques, *Les Cahiers du GIRCI* se sont fixés comme objectif de repenser et redynamiser les réflexions et analyses sur diverses caractéristiques sociales, politiques, culturelles des sociétés antiques et contemporaines, notamment en Afrique, tout en faisant état des ruptures et/ou continuités observées dans le temps et dans l'espace.

Aussi la Revue favorise-t-elle l'amélioration des productions scientifiques touchant tous les domaines des sciences humaines et sociales, passant par la littérature, et résultant des rencontres, colloques, conférences, séminaires, webinaires que le GIRCI organise.

Présentation du Laboratoire GIRCI

Axes de recherche

Axe 1 : Culture et politique

Axe 2 : Identités, société et migrations

Axe 3 : Savoirs et mémoires endogènes

Axe 4 : Genre et enfance

Directeur de la publication : Babacar Mbaye Diop

Directeur de la rédaction : Pierre Mbid Hamoudi Diouf

Comité scientifique : Mamadou Timéra, Amadou Oury Bâ, Mor Ndao, Malick Diagne, Cheick Sakho, Mariame Wane Ly, Ute Fendler (Allemagne), Daha Chérif Ba, Pape Sakho, Hamidou Talibi Moussa (Niger), Mounkaila Abdo L. Serki (Niger), Cyrille Koné (Burkina-Faso), Thierry Ezoua (Côte d'Ivoire).

Comité de rédaction : Alioune Diaw, Papa Abdou Fall, Ismahan Soukeyna Diop, Philippe Abraham Tine, Mame Birame Ndiaye, El Hadji Malick Sy Camara, Serigne Sèye, Samba Diouf, Serigne Sèye.

Les différents axes de recherche : 2022-2025

AXE 1 : Culture et politique

Responsables : Pierre Mbid, Malick Diagne, Moussa Samba

La culture et la politique font partie de ces faits de sociétés auxquels nous sommes tellement habitués que nous croyons souvent bien en saisir le sens et l'essence véritables. Pourtant dès que nous nous mettons à interroger leur signification, nous nous rendons compte qu'ils échappent à toute circonscription précise, tant leur étendue englobe tout l'univers sociétal. Mais cela n'a pas empêché les sciences humaines et sociales de s'inscrire, dès leurs débuts, dans des cadres conceptuels et théoriques avec toute la rigueur nécessaire pour un travail scientifique.

La politique tout comme la culture et l'éthique, autre notion du même registre sociétal, se caractérisent, en effet, par une complexité propre à l'univers de l'humain en tant qu'être doté de conscience et de raison. Cette singularité dans l'univers du vivant où son passé, son présent et son futur se combinent de façon quasi permanente, inclut le possible dans sa réalité existentielle. Si déjà chez Aristote, la politique est considérée comme le propre de l'homme et sa pratique comme l'activité architectonique qui donne sens et forme à toutes les autres activités humaines, il y a lieu de reconnaître un lien filial et originel entre les domaines du politique, de la culture et de l'éthique. Aujourd'hui, toutes les réflexions sur la politique, l'éthique ou la morale, même celles qui se réclament d'un universalisme de surplomb, à travers un humanisme transcendant les spécificités socioculturelles, tel que l'avait voulu le mouvement des Lumières, semblent reconnaître la prévalence des réalités culturelles dans les constructions politiques et les pratiques éthiques. Ainsi la résurgence des particularismes socioculturels de toutes sortes ne constitue qu'une modalité du déploiement de ce lien complexe entre les faits politique, culturel et moral.

Cet axe de recherche s'inscrit dans une perspective transdisciplinaire pour mieux appréhender les contours et les dynamiques qui s'opèrent dans ces deux domaines mais aussi dans les multiples connexions qui existent entre eux à travers l'espace et le temps, les acteurs, les contextes, les

imaginaires, les croyances, les conceptions du monde (*Weltanschauungen*), les modalités spécifiques de déploiement de ces phénomènes de sociétés, etc.

AXE 2 : Identités, sociétés et migrations

Responsables : Alioune Diaw, El hadji Malick Sy Camara

Identités, sociétés et migrations semblent, de prime abord, foncièrement distinctes les unes des autres. Mais un regard plus approfondi porte à croire que les deux derniers concepts ont comme dénominateur commun l'identité. Que l'on soit dans une situation sociale précise ou de migration, la question de l'identité devient cruciale. Au cours de leur évolution, les individus et les sociétés s'identifient à des valeurs, modèles sociaux qui ne sont pas figés. Mais il convient de souligner que l'individu, même s'il est unique de par sa personnalité ; il est aussi pluriel. C'est donc cette complexité plurielle de l'homme (Bernard Lahire, 2011) qu'il convient de saisir dans cet axe de recherche. L'homme se construit ainsi une identité familiale, une identité professionnelle, une identité religieuse... L'identité se modifie tout au long de l'existence. Cette identité résulte moins d'une addition successive que de remaniements et de tentatives d'intégration (Edmond Marc, 2004). Dynamique, elle se construit, se reconstruit et se déconstruit. En effet, l'identité se négocie à tout instant, dès lors qu'un groupe de personnes d'origines diverses, de professions distinctes, d'appartenances multiples interagissent. Et c'est là où se trouve la difficulté quant à son rapport avec la société au sens large, dans laquelle on ne peut éluder la question identitaire.

L'identité peut se décliner en multiples composantes : identité pour soi et identité pour autrui. Phénomène complexe, l'identité désigne ce qui est unique ; le fait de différencier irréductiblement des autres. Toutefois, elle qualifie aussi ce qui est identique tout en restant distinct. Cette ambiguïté sémantique suggère que l'identité oscille entre la similitude et la différence. Cette dernière, au lieu d'être considérée comme une richesse, est aujourd'hui source de multiples tensions et conflits qui portent souvent le nom de « conflit identitaire ». Mais comment les sociétés, dans un contexte de migration et de mobilité, négocient-elles avec les identités groupales dont elles sont les réceptacles pour assurer leur harmonie ?

La migration met généralement les individus et communautés en contact dans une situation d'opposition entre « nous » et « eux ». À bien des égards, les pratiques culturelles et culturelles des migrants sont parfois qualifiées de « sous cultures » qui menacent les traditions locales. C'est ainsi que la migration est parfois considérée comme un phénomène démographique « perturbateur » qui bouleverse des « identités nationales ». En Europe, par exemple, l'arrivée de migrants provenant d'Afrique, du Moyen Orient et d'Asie a accentué dans certains pays de l'UE le repli identitaire.

La figure du migrant (immigrant) se trouve ainsi galvaudée et truquée. Ce sont donc ces considérations communautaristes qui conduisent souvent à ce qu'Amin Maalouf (1998) nomme les « identités meurtrières ». En définitive, l'objet des sciences humaines (l'homme, la société) vit successivement des expériences sociales (socialisation, migrations) complexes et parfois contradictoires. Avec les migrations, s'effondrent les entités considérées comme essentielles, voire essentialisées qui apparaissent généralement sous le vocable de culture. Sous ce rapport, les sociétés sont devenues des espaces multiculturels de rencontres et de brassages dans lesquels se multiplient et démultiplient les expériences humaines.

Dans un contexte de mondialisation, marqué par la circulation des acteurs et l'évolution des pratiques et « les dynamiques du dehors et du dedans » (Georges Balandier, 2004), les chercheurs en sciences humaines doivent impérativement croiser leur regard pour davantage saisir les phénomènes émergents induits par les migrations et ou attitudes identitaires.

AXE 3 : Savoirs et mémoires endogènes

Responsables : Cheick Sakho, Papa Abdou Fall

Jusqu'à une époque récente, l'afro-pessimisme était le sentiment le mieux partagé, chaque fois que l'avenir du continent était évoqué. Cependant, force est de constater, depuis quelques années (et ce malgré la persistance de crises politiques, de conflits intercommunautaires, de menaces djihadistes, etc.), qu'un vent d'optimisme, suscité par les performances économiques, la fin de la plupart des conflits endémiques, les vagues d'alternances politiques pacifiques, la disparition progressive des régimes autoritaires etc., souffle sur le continent. Cette tendance a été corroborée par le succès du film futuriste *Black panther* (2018), la perspective de restitution des œuvres d'art par

la France (qui pourrait être suivie par d'autres puissances coloniales), en autres actualités culturelles qui ont dominé l'année écoulée. Actualiser les savoirs traditionnels, revisiter notre passé et revaloriser nos figures historiques et leurs discours permettrait de repositionner l'Afrique, souvent satellisée et reléguée à la périphérie, qui pourrait ainsi participer activement à la construction du savoir. C'est dans cette optique que Paulin Hountondji appelle à la réappropriation des savoirs endogènes en ces termes : « Je n'ai jamais séparé, pour ma part, la question des savoirs dits traditionnels, la question des conditions de leur revalorisation et de leur actualisation de cette question plus générale : celle des rapports de production scientifique et technologique à l'échelle mondiale » (Hountondji, 2001 : 59). Face aux nouveaux défis et aux enjeux de l'heure, il est urgent donc d'exhumer le riche patrimoine matériel et immatériel africain transmis selon des conditions d'énonciation (lieu, temps, narrateur autorisé) réglementées par la tradition orale ; tout en l'ouvrant aux moyens d'expression du savoir. Il s'agit donc d'interroger tous les domaines de la connaissance (l'histoire, la géographie, la littérature, la philosophie, la sociologie, l'anthropologie, la médecine (traditionnelle et moderne), la psychiatrie, la psychologie, les mathématiques, le droit, l'économie, la botanique, la pharmacopée, l'environnement, etc.) à travers ces pistes non exhaustives :

- patrimoine, mémoire et transmission ;
- nouveaux médias et circulation des savoirs endogènes ;
- savoirs locaux et résolution de conflits ;
- savoirs locaux et nouveaux savoirs ;
- place des savoirs traditionnels dans la relation entre l'Afrique et le reste du monde ;
- mouvements citoyens, conquêtes démocratiques et expériences africaines ;
- etc.

AXE 4 : Genre et enfance

Responsables: Soukeyna Ismahan Diop, Rose Sène Guèye

L'émergence du mouvement féministe et son combat pour la reconnaissance et l'autopromotion de la cause des femmes a entraîné l'intégration du principe de genre dans le paysage et le langage des institutions de développement. Cette notion fait référence à la manière dont une société donne un contenu social et culturel aux notions de sexe biologique, de masculin et de féminin. Ce contenu, étant le résultat d'un processus de construction qui attribue des rôles et confère des statuts à l'homme et à la femme pour encadrer leur rapport, est en étroite relation avec la notion de l'enfance à laquelle il est lié.

L'intérêt de cet axe, qui regroupe ainsi ces deux thèmes de première importance touchant à l'individualité profonde, est la possibilité qu'il donne de les articuler à des questions actuelles qui interpellent notre société tout en promouvant un point de vue africain décolonial arrimé à nos valeurs. Il favorisera des études sur la place de la famille, du genre et de l'enfant dans les initiatives socio-culturelles et politiques ainsi que dans les représentations d'ordre esthétique à travers des séminaires, des témoignages, des spectacles, des publications scientifiques et ateliers. Dans une perspective transdisciplinaire, les chercheurs seront appelés à étudier des thèmes comme la violence basée sur le genre (VBG), la famille, la petite enfance, les nombreuses vulnérabilités des femmes et des enfants, les inégalités socio-politiques, la santé de la reproduction, les représentations artistiques et littéraires de tous ces phénomènes, etc.

Cet axe regroupe alors des pistes de recherche sur la situation de la femme et de l'enfant dans un contexte en perpétuelle mutation où les conclusions des enquêtes démographiques plaident en faveur de l'intégration du genre et de l'enfant dans les recherches scientifiques de toutes les disciplines en Afrique.

CONSIGNE DE RÉDACTION

Corps de texte

- Police 12
- Times New Roman
- Interligne 1,5
- Guillemets français, dans le cas de guillemets à l'intérieur d'une citation utiliser les guillemets anglais
- Saisir l'accentuation des majuscules : À, É, etc.
- Les termes en langue étrangère sont à mettre en italiques et les expressions particulières en français sont à mettre entre guillemets
- Pour indication des siècles en exposant : XX^e
- Références dans le texte en notes de bas de page
- Espaces insécables entre les points : ? !
- Pour les citations de plus de 3 lignes : 1,5 ; Police 11, interligne 1

Bibliographie

- Ouvrage(s) : NOM P. 2020. Titre du livre. UCAD Dakar, PUD, coll. « Sénégal », 321 p.
- Chapitre(s) dans ouvrage : NOM P. 2020. « titre de l'article ». In *Le titre de l'ouvrage*, UCAD Dakar, PUD, coll. « Sénégal », 321 p.
- Ouvrage(s) du même auteur : ID., *Titre*. 2020. UCAD Dakar, PUD, coll. « Sénégal », 321 p.
- Ouvrage collectif : NOM P. (dir.), *Titre du livre*. 2020. UCAD Dakar, PUD, coll. « Sénégal », 321 p.
- Article(s) : NOM P., « titre de l'article ». 2020. In *Le titre de la revue*, n°7, UCAD Dakar, PUD, coll. « Sénégal », pp. 25-35.
- Tome I, II, III
- Volume I, II, III

Notes de bas de page

NOM P., *Titre du livre*. 2020. UCAD Dakar, PUD, coll. « Sénégal », p. 34.

Pour la suite : NOM P., *Titre du livre*, *Op. Cit.*, p. 34.

Idem, p. 54.

Ibidem.

Sommaire

Les autorités traditionnelles, une alternative sûre pour une cohésion et une paix sociale durables en Afrique : cas du peuple agni-morofou de bongouanou (Côte d'Ivoire)	
Aguiri Denis ADOU, Akessé Sylvestre César ANET et Raymond Nèbi BAZARE	15
La mobilisation de la jeunesse africaine face aux défis de développement	
Bernard Moïse MWET ATTI BONANE	27
Étude parallèle : l'individu ou sa profession, l'image du médecin grec face aux romains (de l'époque hellénistique à l'empire) et l'image du médecin negro-africain à l'égard de l'Occident à l'époque postcoloniale	
Pierre Mbid Hamoudi DIOUF et Mayoro DIA	39
Théorie de la justice intergénérationnelle chez Rawls : un support pour penser la crise écologique au Sénégal	
Malick DIAGNE et Assane DIAW	59
L'esthétique de la vengeance dans le <i>criminel par bonheur perdu</i> (1792) de Schiller	
Amadou Oury BA	73
La décolonisation du sujet : le prix de la liberté	
Ngor DIENG	89
Dégradation des conditions de vie des populations des marges des villes secondaires du Sénégal : une urbanisation créatrice d'inégalités à Kaolack ?	
Ndèye NGOM, Cheikh NDOUR, Ramatoulaye MBENGUE, Ndiacé DIOP	103
La démocratie à l'ère du numérique : de la « démocratie des lettrés » à la « démocratie des illettrés »	
Mory THIAM	123
Droit, société et politique en Afrique : de l'idéal du bien-être commun à l'avènement de l'individualisme	
Maguèye GNING	139
Saïd et la théorie postcoloniale	
Ousmane SARR	151
La technologie comme antidote de la mort	
Jeanne Diouma DIOUF	163

THÉORIE DE LA JUSTICE INTERGÉNÉRATIONNELLE CHEZ RAWLS : UN SUPPORT POUR PENSER LA CRISE ÉCOLOGIQUE AU SÉNÉGAL

Malick DIAGNE* et Assane DIAW**

Résumé : L'article établit comment la théorie de la justice intergénérationnelle chez John Rawls peut constituer un support permettant de penser la crise écologique ou environnementale au Sénégal. Ainsi, à partir d'une approche historico-comparative, il s'agit d'abord de rappeler la différence de perception des philosophes antiques et des modernes sur la nature en tant qu'objet d'étude. Ensuite, il s'est agi de voir dans une perspective rawlsienne que, sur l'exploitation des ressources naturelles, les générations futures sont souvent lésées à cause de leur situation historique. Enfin, l'article analyse la crise écologique au Sénégal posant un problème de justice ou d'équité intergénérationnelle.

Mots clés : Justice intergénérationnelle, Sénégal, crise écologique, nature, surexploitation forestière et foncière.

Summary : The article establishes how John Rawls' theory of intergenerational justice can constitute a support for thinking about the ecological or environmental crisis in Senegal. Thus, from a historical-comparative approach, it is first a question of recalling the difference in perception of ancient and modern philosophers on nature as an object of study. Then, it was a matter of seeing from a Rawlsian perspective that, in the exploitation of natural resources, future generations are often harmed because of their historical situation. Finally, the article analyzes the ecological crisis in Senegal posing a problem of justice or intergenerational equity.

Keywords: Intergenerational justice, Senegal, ecological crisis, nature, forestry and land overexploitation.

* Professeur titulaire de Philosophie, Université Cheikh Anta Diop de Dakar

** Doctorant en philosophie à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar

Introduction

Généralement, le lecteur de Rawls est préoccupé par la compréhension des principes de justice élaborés dans son ouvrage principal. Cela semble normal puisque Rawls, lui-même, n'a pas insisté sur la question de la justice intergénérationnelle. Il était plus dans une logique de justifier sa théorie en rapport avec les principes de justice. Ainsi, la justice intra-générationnelle était plus justifiée dans sa théorie. Cela lui a permis de proposer deux principes de justice. Le premier principe, dénommé principe d'égle liberté, s'applique dans la sphère politique et est prioritaire. Le second, communément appelé principe de différence, est subdivisé en deux sous principes, notamment le principe d'égalité des chances et le principe de différence selon l'ordre de priorité lexicographique (2009, 341). Cependant, il est à noter que malgré la prééminence de la volonté de justifier des principes de justice pour une société bien ordonnée, Rawls n'a pas manqué de traiter cette question. Même s'il reconnaît la difficulté de traiter la justice entre générations, il affirme tout de même la nécessité de son traitement. Ainsi, écrit-il, « Nul besoin n'est d'insister sur la difficulté de ce problème. Il soumet les théories éthiques à des épreuves très difficiles, pour ne pas dire impossible à surmonter. Néanmoins, l'analyse de la justice comme équité serait incomplète sans un examen de cette question importante » (2009, 324). Nous comprenons à travers ce propos que la prise en charge de la question de la justice intergénérationnelle est à la fois nécessaire et difficile. Nécessaire parce que toute théorie de la justice qui n'examine pas cette question est incomplète. Donc, l'analyse de la problématique de la justice intergénérationnelle est un complément nécessaire à sa théorie. C'est une question incontournable. Difficile parce qu'elle pose des problèmes très complexes dans la mesure où les générations ne vivent pas les mêmes contextes et n'ont pas les mêmes aspirations.

Rawls traite cette question dans le cadre de la répartition. De ce fait, il tente de répondre à l'interrogation suivante : comment pouvons-nous intégrer des principes qui pourraient garantir une équité à la fois intra et intergénérationnelle ? Puisque la nature est, par excellence, le bien commun à toutes les générations, nous pensons que, pour une équité entre les générations présentes et futures, son usage doit être contrôlé. Dans quel sens l'exploitation de la nature par les générations

présentes peut-elle constituer une injustice à l'égard des générations suivantes ? Si oui, comment peut-on l'appréhender dans la pensée rawlsienne ? En quoi, conformément à la théorie de Rawls, la surexploitation forestière et foncière au Sénégal peut-elle être une injustice à l'égard des générations futures ?

À partir d'une approche historico-comparative, il s'agit d'abord de s'appuyer sur la différence de perception des philosophes antiques et des modernes sur la nature en tant qu'objet d'étude. Ensuite, il s'agira de voir dans une perspective rawlsienne que, sur l'exploitation des ressources naturelles, les générations futures sont souvent lésées à cause de leur situation historique. Enfin, nous examinerons quelques crises écologiques au Sénégal qui posent des problèmes de justice ou d'équité intergénérationnelle.

I. La nature comme objet d'étude des philosophes : différence de perception entre les anciens et les modernes

Depuis l'Antiquité, les philosophes grecs ne cessaient de théoriser sur la relation qui devait exister entre l'homme et la nature. Ils accordaient pour ainsi dire une valeur cardinale à la nature, car l'homme doit vivre en harmonie avec elle. En effet, Les présocratiques¹, particulièrement les milésiens², en s'opposant à l'explication mythique des choses, ont montré la voie sur le respect de la nature. Ainsi, sans sortir de la nature, ils proposent des explications rationnelles aux phénomènes naturels. Ils visent pour ainsi dire une cause qui s'appuie sur l'expérience partagée des hommes puisqu'elle appartient à la nature. Ceci peut être considéré comme le premier tournant du rationalisme grec qui fait de la matière un moyen d'explication du principe premier de l'univers. Voilà pourquoi, Aristote souligne que :

La plupart des premiers philosophes estimaient que les principes de toute chose se réduisaient aux principes matériels. Ceux à partir de quoi sont constituées toutes les choses, le terme premier de leur

¹ On appelle présocratiques un ensemble de penseurs grecs de l'Antiquité qui ont enseigné avant Socrate et Platon, sur la base d'un discours rationnel. Ils sont aussi appelés physiologues (spécialistes de la nature). Ce lien permet d'avoir plus d'informations sur les présocratiques : <https://la-philosophie.com/les-presocratiques>

² Théoriciens de l'école de Milet (ancienne cité grecque d'Ionie) comme Thalès, Anaximandre, Anaximène etc.

génération et le terme final de leur corruption (...); aussi estiment-ils que rien ne se crée et rien ne se détruit, puisque cette nature est à jamais conservée (Aristote 1988, 983b6).

Larrère et Raphaël ajoutent que pour les présocratiques, la nature est soit « la totalité des choses » soit le principe faisant le devenir des choses (Larrère et Raphaël 2009). Il me semble important de mentionner à ce niveau l'apport d'Épicure³ et des Épicuriens et celui des Stoïciens⁴. Pour les Épicuriens et les Stoïciens, l'homme doit vivre en harmonie avec la nature. Cela ne signifie pas aller copier la nature. Pour l'épicurisme, il faut porter une attention particulière au critère naturel dans la satisfaction des plaisirs ou des désirs. Parce que le plaisir est une fin naturelle, la vie bonne est aussi une vie conforme à la nature. Pour les Stoïciens, l'univers est composé de lois naturelles qui s'imposent pour ainsi dire à l'homme. De ce fait, à travers sa raison, l'homme doit chercher à les comprendre afin de vivre conformément à ces lois. Pour expliquer mieux ce que cela veut dire, il faut parler des trois parties qui forment le stoïcisme : la *logique*, la *physique* et l'*éthique*.

La *logique* est l'utilisation de la raison et de notre connaissance de la psychologie pour mieux penser. La *physique* est l'étude du monde et de la nature pour mieux comprendre l'univers, ce qu'on appellerait aujourd'hui les sciences naturelles. Et l'*éthique* concerne l'étude de comment bien vivre avec soi-même, avec les autres et avec la nature, voire avec l'univers. C'est pour cela que vivre selon la nature, c'est utiliser sa raison (*logique*), pour mieux vivre (*éthique*), dans le monde tel qu'il est (*physique*)⁵. Ce qui nous intéresse plus ici c'est le fait que, selon Thiery Paquot et Chris Tounès, « la philosophie, depuis ses origines grecques, se préoccupe de la Nature (phusis) et des relations que les hommes nouent et dénouent avec elle » (Paquot et Tounès 2010, 9). Il est important aussi de garder présent à l'esprit que cette relation n'était pas forcément une relation de domination. Il y avait simplement une harmonie entre l'homme et la nature. Plus qu'une simple harmonie, la nature semblait être sacrée aux yeux des Anciens. Cependant, selon André Beauchamp,

³ Épicure (341-270 av notre ère) est un philosophe matérialiste et athée grec. Il niait l'intervention des dieux dans les affaires du monde et reconnaissait la matière en tant que principe éternel, possédant une source de mouvement interne.

⁴ Stoïciens : représentants d'une doctrine philosophique apparue à la fin du IV^e siècle avant notre ère dans le sillage de la culture hellénistique en liaison avec la propagation des idées de cosmopolitisme et d'individualisme ainsi qu'avec le développement de la technique sur la base des connaissances mathématiques. Les principaux maîtres de l'école stoïcienne furent Zénon de Citium et Chrysippe. Principalement, ils pensent qu'il faut vivre en harmonie avec la nature.

⁵ Cf. <https://www.apprendreavivre.fr/vivre-selon-la-nature/>

À partir de la renaissance et de la réforme, cette forme de sacralité (une sacralité paysanne intégrée dans une vision chrétienne, du moins en occident) se disloque et on voit apparaître une attitude nouvelle. Il s'agit d'opposer l'être humain à la nature, nature alors comme milieu naturel, de considérer d'abord la nature comme un obstacle à vaincre, une matière à dominer, voire un ennemi à renverser. La réalisation de la vocation humaine sera d'autant plus accomplie que l'être humain aura soumis la nature, aura forcé cette dernière à livrer ses secrets (1993, 28).

Ainsi, l'homme ne cherche plus à vivre en harmonie avec la nature parce qu'elle est désormais considérée comme obstacle à surmonter pour mieux vivre. Cette perception de la nature est jugée dangereuse voire désastreuse par Alain Boyer. C'est dans cette perspective qu'il mentionne ce propos : « Il est courant de considérer la technique moderne comme une violence faite à la Nature. Les cultures traditionnelles, ou les Anciens, auraient eu un rapport plus sain avec elle, et notre civilisation scientifique serait le résultat désastreux d'une conception erronée des relations de l'homme et du monde » (Boyer 1988, 7). Nous assistons, par conséquent, à une rupture, car la modernité met plus l'accent sur un scientisme et un technicisme permettant à l'homme d'abuser de la nature. Descartes, en tant que père de la modernité philosophique, est le premier à aborder la possibilité de trouver les moyens d'exploiter la nature à notre guise. Pour lui,

il est possible de parvenir à des connaissances qui soient fort utiles à la vie ; et qu'au lieu de cette philosophie spéculative qu'on enseigne dans les écoles on en peut trouver une pratique, par laquelle, connaissant la force et les actions du feu, de l'eau, de l'air, des astres, des cieux et de tous les autres corps qui nous environnent, aussi distinctement que nous connaissons les divers métiers de nos artisans, nous les pourrions employer en même façon à tous les usages auxquels ils sont propres, et ainsi nous rendre comme maîtres et possesseurs de la nature (Descartes 1997, 67).

À travers ce propos, nous retrouvons l'idée programmatique de domination et de possession de la nature. Descartes semble, en effet, supposer que cette dernière est destinée à être exploitée. L'utilisation de la technique devrait permettre à l'homme de réaliser ce vœu cher à l'auteur du *Discours de la méthode* (1997). Et c'est là un point de démarcation de la philosophie cartésienne d'avec l'ancienne philosophie qu'il appelle « philosophie commune » ou philosophie scolastique ». Pour lui, cette philosophie est non seulement fondée sur de faux principes mais aussi elle est purement spéculative. Il entend ainsi refonder la philosophie en intégrant les deux dimensions de la

connaissance à savoir la théorie et la pratique. En ce sens, la philosophie se définit également par son aspect utilitaire. Ce qu'il faut, peut-être, préciser c'est que

Descartes ne reproche pas à l'ancienne philosophie de ne pas s'intéresser à la technique, au contraire, puisque l'enseignement qu'il reçut insistait trop sur les mathématiques appliquées « aux arts mécaniques », mais de méconnaître le « vrai usage » de celles-là. Les mathématiques serviront à constituer une physique, d'où sera déduite une médecine : c'est ce détour qui est nouveau. Car la fin « principale » de la domination de la Nature, c'est la conservation de la santé, voire l'allongement de la durée de la vie (Boyer 1988, 9).

Nous retenons, par conséquent, que la nature doit être au service de l'homme et que la science et la technique doivent aider à atteindre cet objectif. C'est la raison pour laquelle Alain Boyer défend la thèse selon laquelle « la science moderne a de bonnes raisons de ne pas considérer la nature comme un objet de respect, mais qu'à tout prendre... » (Boyer 1988, 7). Cette manière de voir, héritée de la pensée cartésienne, pourrait être à l'origine de la crise environnementale actuelle, car, depuis lors, l'homme ne cesse de chercher à dominer la nature en la surexploitant. Cette affirmation de Karl Jaspers est éclairante à ce niveau : « L'homme s'empare de la nature afin de la réduire à son service » (Jaspers 1966, 19).

Le problème pourrait également venir de la dynamique de nos sociétés modernes dans lesquelles la liberté individuelle est tellement chérie que tout change et devient du coup précaire. Ainsi, se souciant de son seul moi, l'individu devient déloyal envers les générations suivantes. Ceci l'amène à ne plus respecter l'environnement, le détruit pour satisfaire ses besoins en oubliant ceux des nouvelles générations. Jacques Attali, dans une de ses conférences, estime que cela est dû à ce qu'il appelle une « idéologie de la liberté individuelle »⁶.

Il est donc clair que la nature est un sujet traité dans l'histoire des idées philosophiques allant des Anciens qui cherchaient une harmonie avec elle aux modernes qui pensent que l'homme doit la dominer afin de l'exploiter à sa guise. Il faut préciser que Rawls ne se penche pas explicitement sur la question de l'écologie mais cette question peut être traitée, pour nous, conformément à sa théorie de la justice intergénérationnelle.

⁶ Conférence sur le thème : Peut-on penser le monde en 2030 ?, prononcée le 18-02-2014 à l'École polytechnique de France, disponible sur YouTube (26^{ième} minute).

II. La problématique de la justice intergénérationnelle chez Rawls

Les considérations susmentionnées nous amènent à reconsidérer la problématique de la justice intergénérationnelle. Nous voulons ici montrer qu'à travers la pensée rawlsienne, il est possible de proposer des bases théoriques pour repenser le problème de la justice entre les générations. Ce faisant, dans *Théorie de la justice* (année), Rawls soutient que « l'analyse de la justice comme équité serait incomplète sans un examen de cette question importante » (2009, 324). Comment examine-t-il cette question ? Pour répondre à cette interrogation, Rawls utilise le même procédé de représentation notamment la position originelle et le voile d'ignorance. Ainsi, affirme-t-il, « toutes les générations sont virtuellement représentées dans la position originelle puisque le même principe serait toujours choisi » (2009, 330). Pour respecter le principe de restriction d'informations spécifiques pouvant conduire à une partialité des partenaires dans le choix des principes, les personnes sont mises dans des conditions qui font qu'elles ignorent la génération à laquelle elles appartiennent. Dans ce cas, les partenaires penseront à limiter le principe de l'épargne juste de sorte qu'aucune génération, excepté la première, ne sera lésée.

La première génération peut être légèrement lésée parce que s'il doit y avoir une inégalité raisonnable, elle sera au bénéfice des générations suivantes, car elles peuvent être considérées comme les défavorisées. Si tel est le cas, c'est parce que, selon Emmanuel Agius, les générations futures sont « trop souvent oubliées dans nos décisions prises au jour le jour, car nos successeurs n'ont pas encore la parole et personne ne parle en leur nom » (Agius 2007, 100). Par conséquent, précise-t-il, elles sont

« muettes », sans représentants au sein de la génération actuelle, de sorte que leurs intérêts sont souvent négligés dans la planification socio-économique et politique actuelle. Elles ne peuvent ni plaider ni négocier en faveur d'un traitement réciproque, car elles ne peuvent se faire entendre ni avoir un quelconque effet sur nous (Agius 2007, 21).

Leur situation historique les met alors dans une position de faiblesse structurelle parce que ne pouvant pas participer aux discussions de départ. Elles sont, à cet effet, désavantagées également dans la mesure où elles risquent de subir les conséquences négatives des actions de la génération actuelle telles que l'épuisement des ressources naturelles, le chamboulement de l'équilibre de la

biosphère, entre autres. Il est vrai que Rawls ne se penche pas explicitement sur la question de l'écologie en parlant de la justice entre générations. Par contre, nous pouvons, conformément à sa théorie, proposer des pistes de réflexions sur ces questions en vue de voir la manière dont les générations futures seront prises en compte dans l'élaboration des principes de justice que ce soit pour la justice intérieure d'une société ou pour la justice internationale. La précision n'est pas sans intérêt puisque Rawls ne manque pas de souligner que la morale qui anime les mandataires en proposant des termes équitables pour la coopération (pour les cas intérieur et extérieur) doit être étudiée pour voir « la façon dont elle doit être maintenue d'une génération à la suivante » (Rawls, 2006, 39). Cela dit, en principe, il est possible de penser les questions écologiques à travers la pensée rawlsienne puisqu'il exprime clairement la possibilité de prendre en compte le cas des générations futures⁷, et que la nouvelle éthique environnementale se propose de montrer la nécessité de préserver la nature pour ne pas compromettre la vie des générations suivantes. Partant, comment peut-on comprendre cette dimension écologique de la philosophie ?

« Au début des années 70, le besoin d'une éthique environnementale a été formulé et tout un débat s'est développé sur ces problèmes : différentes tendances philosophiques s'y sont exprimées, des questions critiques ont été déterminées » (2006, 76). Si ce besoin est exprimé c'est parce que nous vivons dans une crise environnementale. Laquelle crise est causée par la mauvaise utilisation de la nature facilitée par l'usage de la technique. Mais comment décrire cette crise ? Pour Catherine Larrère,

La crise environnementale, c'est d'abord la manifestation de choses qui, jusque-là, semblaient aller de soi, que l'on pouvait ignorer : l'air que nous respirons, l'eau que nous buvons, la pluie qui nous mouille, le soleil qui nous chauffe, les prairies ou les forêts qui nous entourent, tout cela

⁷ L'éthique jonassienne intègre également cette dimension intergénérationnelle. Ainsi, il place l'éthique dans le futur en abordant l'éthique de la responsabilité, d'où la nouvelle orientation de l'éthique. Il faut cependant, préciser avec Ousmane NGOM qu'il ne faut pas considérer « *l'éthique du futur comme une décision prise de fonder une éthique à la place des générations futures, une éthique à laquelle elles devront se conformer. Il s'agit d'une éthique pour le futur, c'est-à-dire une éthique qui se soucie des conditions d'existence des générations futures* » (Ousmane Ngom, *L'agir technoscientifique et l'éthique du futur chez Hans Jonas : fondements métaphysiques et dimensions politiques*, Thèse de doctorat de philosophie, Sous la direction du Pr. Malick Diagne, Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), Soutenue le 04-01-2023, p.289. Il s'agit, ainsi, d'une éthique élaborée aujourd'hui et respectée par la génération présente pour ne pas compromettre la vie des générations futures. (Cf. Jonas Hans, *Pour une éthique du futur*, Paris, Édition Payot et Rivages, 2015). C'est une manière de se projeter dans l'avenir en analysant les conséquences futures de nos actions actuelles puisque nous sommes responsables de leurs conséquences quelles qu'elles soient.

semblait devoir être toujours là, ressources inépuisables et sur lesquelles nous avons peu de pouvoir (2006, 80).

Alors que tout ceci est en voie de raréfaction⁸. Voilà pourquoi, pour la nouvelle éthique, la nature n'est plus considérée comme une entité hostile à dominer mais elle permet de retrouver cette symbiose originelle entre l'homme et la nature. Ainsi, la naissance de la nouvelle philosophie à vocation écologique entend critiquer, au nom des principes éthiques, les justifications modernes des différentes causes de la dégradation de l'environnement. Dans cette perspective, l'éthique de l'environnement regroupe les réflexions sur le rapport entre l'humain et la nature, notamment en matière de :

- développement durable, responsabilité envers les générations futures,
- gestion des ressources naturelles (eau, forêts, sous-sol...),
- gestion des déchets, pollution industrielle et agricole,
- protection et droit des animaux avec la création d'aires marines protégées et de parcs nationaux, classés comme patrimoine de l'humanité,
- biodiversité et conservation des écosystèmes,
- création d'espaces verts pour renforcer au mieux la qualité de l'air, etc.

Donc, déclare Emmanuel Agius,

L'éthique environnementale est une discipline concrète, car elle a pour objet principal d'inculquer aux citoyens d'aujourd'hui le souci de la nature, indispensable à la vie des générations présentes et futures qui, ensemble, forment la communauté humaine. La qualité de la vie environnementale des générations futures dépend de l'éducation morale de celles qui les auront précédées (Agius 2007, 101).

L'objectif de cette nouvelle éthique est de protéger la biodiversité. Cette dernière désigne l'ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent. Ce terme comprend également les interactions des espèces entre elles et avec leurs milieux. En effet, beaucoup de facteurs influent sur la diversité biologique et menacent les écosystèmes. Parmi ces facteurs, nous pouvons citer la conversion des milieux naturels en milieux artificiels, les pollutions de l'air, du sol

⁸ Il est possible de faire ici un rapprochement entre la philosophie à vocation écologique et celle de Rawls parce que la rareté des ressources causée par l'intervention humaine est à l'origine de cette nouvelle éthique qui a pour objectif la préservation de la nature. Et, Rawls considère la rareté des ressources comme circonstance objective rendant la justice nécessaire.

et de l'eau, la surexploitation des ressources, le changement climatique, entre autres. Selon l'écologie⁹ scientifique, l'écosystème est un milieu physiquement délimité, constitué de ses deux composantes indissociables : le biotope¹⁰ et la biocénose¹¹. Nous avons susmentionnés qu'il y a actuellement une crise écologique. En tant que science de l'environnement, l'écologie a pour but de ralentir cette crise. Cette dernière est le résultat des pollutions générées par l'activité humaine. Aujourd'hui, le réchauffement climatique figure parmi les conséquences les plus connues. Il entraîne des changements climatiques extrêmes et met ainsi en danger les sociétés humaines. Hans Jonas interpelle la responsabilité de l'homme puisqu'il est à l'origine de la pollution déséquilibrée et ainsi de la dégradation de l'environnement. Dans son ouvrage intitulé *Le principe de la responsabilité* (2000), il écrit :

« Mon livre devait expliquer de manière philosophique qu'il nous faut désormais faire preuve davantage de modération, que nous pouvons plus nous permettre d'avoir la folie des grandeurs, et que nous sommes bien plutôt confrontés à des obligations d'une nouvelle sorte » (Jonas 2000, 90).

Dans ces obligations auxquelles nous sommes confrontés y figure, à mon sens, l'obligation de protéger l'environnement sur la base d'une justice environnementale qui prend en compte les nouvelles et futures générations. Ainsi, nous sommes responsables de la qualité de vie des générations futures et nous ne devons nullement nous comporter de sorte à compromettre leur vie.

Au regard de ce qui précède, nous pouvons remarquer que les générations futures sont menacées à tout point de vue. Il est impératif, pour une justice intergénérationnelle, de préserver

⁹ L'écologie, au sens premier du terme, est une science dont l'objet est l'étude des interactions des êtres vivants (la biodiversité) avec leur environnement et entre eux au sein de cet environnement (l'ensemble étant désigné par le terme « écosystème »).

Par extension, l'écologie désigne également un mouvement de pensée (l'écologisme ou écologie politique) qui s'incarne dans divers courants dont l'objectif commun est d'intégrer les enjeux environnementaux à l'organisation sociale, économique et politique. Il s'agit à terme de mettre en place un nouveau modèle de développement basé sur une transformation radicale du rapport activité humaine/environnement.

¹⁰ C'est un environnement physique particulier avec des caractéristiques physiques spécifiques (température, humidité, climat).

¹¹ C'est un ensemble d'êtres vivants (animaux, végétaux, micro-organismes) en interaction, et donc en interdépendance. La biocénose (les êtres vivants) évolue sur un biotope particulier et constituent un écosystème. C'est un ensemble d'êtres vivants (animaux, végétaux, micro-organismes) en interaction, et donc en interdépendance. La biocénose (les êtres vivants) évolue sur un biotope particulier et constituent un écosystème.

les écosystèmes parce que nous ne devons ni compromettre notre vie encore moins celle des générations suivantes.

Après avoir expliqué la possibilité de traiter, à travers la théorie de Rawls, le comportement de l'homme vis-à-vis de la nature comme source d'injustice intergénérationnelle, il nous faut, dès à présent, montrer que la surexploitation forestière et foncière au Sénégal fait partie des sources de ce type d'injustice.

III. Surexploitation forestière et foncière comme sources d'injustices intergénérationnelles : le cas du Sénégal

Au Sénégal, il y a des menaces réelles sur notre écosystème. Nous risquons la disparition systématique de nos forêts dont le couvert végétal et forestier connaît une baisse inquiétante. Car, les forêts sont surexploitées pour ne pas dire pillées. Nous pouvons prendre l'exemple de la coupe illicite de bois en Casamance. Dans cette région du Sénégal, l'écosystème est durement touché par cette activité. Les ressources naturelles telles que le bois y sont exploitées à outrance. « Cette activité certes illégale, mais économiquement rentable implique la participation d'une multitude d'acteurs qui entrent en jeu et en concurrence » (Baldé et al. 2021, 86). Ce qui conduit à la perte de beaucoup d'arbres (1.000.000 d'arbres depuis 2010 selon Ali Haidar¹²) entraînant, par la même occasion, la déforestation de milliers d'hectares de terre (40 000 hectares selon Giulia Soldan¹³). Selon une enquête de la RTS sur le bois en Casamance¹⁴, ces quinze (15) dernières années, près de 2.000.000 d'arbres ont été abattus. Ce qui aura sans doute un impact négatif non seulement sur la vie des générations présentes mais aussi sur celle des générations futures. Somme toute, l'injustice intergénérationnelle est flagrante en ce sens que les générations actuelles partagent, au même titre, la nature avec les générations. Il est impératif, de ce fait, de prendre en compte les générations suivantes dans l'exploitation des ressources naturelles communes à toutes les générations.

¹² Écologiste sénégalais.

¹³ Giulia Soldan est responsable du programme procédures et enquêtes internationales à TRIAL International depuis décembre 2020. Elle travaillait auparavant à la Commission internationale de Juristes. Elle est titulaire d'un Bachelor en Relations internationales (Université de Padoue) et d'un Master en Droit international (Graduate Institute of International and Development Studies, Genève).

¹⁴ Cf. [L'enquête de la RTS sur le trafic de bois en Casamance](http://www.rts.sn) : www.rts.sn.

De plus, beaucoup d'animaux ont disparu de nos parcs, certains en voie de disparition. Il est clair qu'il y a une négligence par rapport à la protection de l'environnement. Par conséquent, il est plus que nécessaire que les citoyens soient conscients de leurs responsabilités par rapport à la préservation de notre écosystème. De plus, beaucoup d'animaux ont disparu de nos parcs, certains en voie de disparition. Il est clair qu'il y a une négligence par rapport à la protection de l'environnement. Par conséquent, il est plus que nécessaire que les citoyens soient conscients de leurs responsabilités par rapport à la préservation de notre écosystème.

Un autre point qui nous semble important pour assurer la justice intergénérationnelle au Sénégal concerne la question foncière. Dans ce pays, la plus grande partie des terres relèvent du domaine national et ne sont pas immatriculées. Et il existe peu de foncier qui appartient à l'État du Sénégal. Pourtant, ce dernier cède beaucoup de terres, sans fondement solide, à des sociétés étrangères ou à des promoteurs immobiliers sénégalais sur la seule base du clientélisme politique.

Aujourd'hui, il y a, par exemple, un dossier sur les litiges fonciers à Thiès précisément à Mbour 4 et dans la Nouvelle ville. Selon l'actuel président¹, le régime sortant a cédé beaucoup d'hectares de terres à sa clientèle politique. La question qui se pose est de savoir est-ce que à ce rythme, les générations futures auront la possibilité de trouver des terres disponibles ? Ne trouveront-elles pas que toutes les terres sont entre les mains de privés nationaux ou internationaux ? Ce qui est clair c'est que les nouvelles générations sont déjà lésées. Car comme l'a si bien souligné Emmanuel Agius : « si le monde poursuit sa tendance actuelle, celui-ci deviendra surpeuplé, plus pollué, écologiquement moins stable et plus vulnérable aux perturbations à venir » (Agius 2007, 102). Et c'est exactement le cas pour le Sénégal.

Conclusion

Au terme de notre analyse, nous nous rendons compte que la théorie de la justice comme équité a la prétention d'une théorie non seulement universelle dans sa portée mais aussi elle permet de penser la problématique de la justice intergénérationnelle. Tout comme il y a des individus défavorisés dans la génération présente à prendre en compte, les générations futures peuvent être

¹ Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, élu président de la république du Sénégal, le 24 mars 2024.

considérées également comme des défavorisées par rapport aux générations actuelles. Il faut alors nécessairement les prendre en compte dans la répartition des ressources ou des biens sociaux premiers. C'est ainsi que nous avons essayé d'établir dans cet article que la théorie de la justice intergénérationnelle est étroitement liée à l'écologie, car la préservation de la biodiversité est devenu un enjeu éthique majeur en ce qu'elle prend en charge la nécessité d'offrir aux générations futures une vie qualitative. Et cela relève de la responsabilité des générations présentes. Par conséquent, la théorie de la justice comme équité doit, à notre avis, pouvoir être étendue aux questions environnementales. Le cas du Sénégal traité ici peut en constituer une preuve.

Références bibliographiques

Agius, Emmanuel. 2007. « Ethique de l'environnement : vers une perspective intergénérationnelle » in Henk A. M. J. ten Have (dir.), *Ethique de l'environnement et politique internationale*, Paris, UNESCO, 248p.

Afeissa, Hicham-Stéphane. 2007. *Ethique de l'environnement. Nature, Valeur, Respect*, textes réunis et traduits par, Paris, Librairie philosophique J. Vrin.

Annuaire sur l'Environnement et les Ressources Naturelles du Sénégal. 2009. Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature, des Bassins de Rétention et des Lacs Artificiels (MEPNBRLA), Centre de Suivi Ecologique (C.S.E), 320p.

Aristote. 1988. *Métaphysique*, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade.

Attali, Jacques, Conférence sur le thème : Peut-on penser le monde en 2030 ?, prononcée le 18-02-2014 à l'Ecole polytechnique de France, disponible sur YouTube.

Baldé, Mamadou ; Adama Cheikh, Diouf ; Aicha Idy, Seydou Wally Ba. 2021. « Coupe illicite de bois et recomposition territoriale : le cas des communes de Badion et de Kandia en haute Casamance (sud du Sénégal) » in *Revue Espace Géographie et Société Marocaine*, n°49, pp.85-100.

Beauchamp, André, *Introduction à l'éthique de l'environnement*, éd. Paulines, 1993.

Boyer, Alain. 1988. « Le respect de la Nature est-il un devoir ? », in *Cahiers philosophiques*, n°34.

Descartes, René. 1997. *Discours de la méthode*, Paris, Notes explicatives, questionnaires, documents et parcours philosophique établis par François GUERY, Professeur à l'Université Jean Moulin-Lyon III, HACHETTE LIVRE.

Jaspers Karl. 1966. *Introduction à la philosophie*, traduit par Jeanne Hersch, Librairie Plon.

Jonas, Hans. 2000. *Le principe de la responsabilité*, Paris, Cerf.

Larrère, Catherine et Raphaël. 1997. *Du bon usage de la nature. Pour une philosophie de l'environnement*, Paris, Aubier.

Larrère, Catherine. 2006. « Ethique de l'environnement », in *Multitudes*, /1 (n°24), p.75-84. Disponible sur Cairn.info : <https://doi.org/10.3917/mult.024.0075>.

Ngom, Ousmane. 2023. *L'agir technoscientifique et l'éthique du futur chez Hans Jonas : fondements métaphysiques et dimensions politiques*, Thèse de doctorat de philosophie, Dakar, Université Cheikh Anta DIOP.

Paquot, Thiery et Chris, Tounès, « Introduction. Pour une philosophie de l'environnement et des milieux urbains » in *Philosophie de l'environnement et milieux urbains*, 2010, p.9-16. PDF Disponible sur Cairn.info : <https://doi.org/10.3917/dec.paquo.2010.01.0009>

Rawls, John. 2009. *Théorie de la justice*, Paris, Points, 666p.

Rawls, John. 2006. *Paix et démocratie. Le droit des peuples et la raison publique*, Paris, Ed. La découverte, 236p.

Signorile, Patricia. 2019. « Prolégomènes à une éthique de l'environnement : Écocide ou bifurcation éthique ? » PDF, Disponible sur <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02084253>

Site webs :

- <https://youmatter.world/fr/definition/ecologie-definition/>
- <https://youmatter.world/fr/definition/ecosysteme-definition-enjeux/>
- <https://www.ofb.gouv.fr/quest-ce-que-la-biodiversite>
- <https://www.ofb.gouv.fr/les-especes-exotiques-envahissantes>
- <https://la-philosophie.com/les-presocratiques>
- www.icrc.org
- L'enquête de la RTS sur le trafic de bois en Casamance, www.rts.sn